

<b>1) Aspects légaux</b>	
<p>1.1. Zones de protection des eaux souterraines, OTD art. 43a</p> <p><i>814.600, Ordonnance sur le traitement des déchets (OTD) du 10 décembre 1990 (Etat le 28 mars 2000)</i>  <i>Chapitre 6: Installations de compostage</i>  <i>art. 43 Site et aménagement</i>  <i>Les installations de compostage où sont valorisées annuellement plus de 100 t de déchets compostables sont soumises aux dispositions suivantes:</i>  <i>a. Elles ne peuvent être aménagées à l'intérieur des zones de protection des eaux souterraines (zones S 1, S 2 et S 3) et des périmètres de protection des eaux souterraines;</i></p>	<p>Rempli <input type="checkbox"/></p> <p>Les prescriptions sont remplies, l'installation se trouve EN DEHORS d'une zone de protection des eaux souterraines.</p> <p>L'évaluation se fait sur la base des informations fournies par l'exploitant</p> <hr/> <p>Non rempli <input type="checkbox"/></p> <p>Tout ou partie de l'installation se trouve dans ou à la limite d'une zone de protection des eaux souterraines</p>
<p>1.2. Clôture, verrouillage, selon OTD art. 43b</p> <p><i>art. 43 Site et aménagement</i>  <i>Les installations de compostage où sont valorisées annuellement plus de 100 t de déchets compostables sont soumises aux dispositions suivantes:</i>  <i>b. Elles doivent être entourées d'une clôture et les accès doivent être verrouillables.</i></p> <p>Cette prescription n'est pas ou n'est que difficilement applicable dans les exploitations agricoles ou le compostage en bord de champ.</p>	<p>Rempli <input type="checkbox"/></p> <p>L'installation est complètement entourée d'un mur ou d'une clôture, il n'y a pas d'accès libre. En cas d'absence du personnel, l'accès n'est possible qu'aux personnes disposant de la clé d'un système de fermeture.</p> <p>Les exploitations agricoles situées dans le champ de visibilité de la ferme ne nécessitent pas de clôture.</p> <p>L'évaluation se base sur l'observation faite sur site par l'inspecteur.</p> <hr/> <p>Non rempli <input type="checkbox"/></p> <p>L'accès direct au périmètre de l'installation est possible, la clôture ou la barrière s'ouvrent sans clé ou autre verrou.</p>
<p>1.3. Collecte et traitement des eaux usées, selon OTD art. 43c</p> <p><i>art. 43 Site et aménagement</i>  <i>Les installations de compostage où sont valorisées annuellement plus de 100 t de déchets compostables sont soumises aux dispositions suivantes:</i>  <i>c. Elles doivent être conçues de sorte que les eaux usées puissent être collectées, évacuées, si nécessaire traitées, et amenées à une station d'épuration des eaux usées ou déversées dans un cours d'eau récepteur.</i></p>	<p>Rempli <input type="checkbox"/></p> <p>Les eaux de lixiviation qui sont entrées en contact avec le matériel frais ou du compost sont collectées et n'atteignent pas les eaux de surface ou le sol sans être traitées.</p> <p>L'évaluation se base sur l'observation faite sur site par l'inspecteur.</p> <hr/> <p>Non rempli <input type="checkbox"/></p> <p>Les eaux de lixiviation arrivent dans un cours d'eau ou dans le sol, et ce dans tous les cas, ou lors de fortes précipitations sur un terrain non imperméabilisé.</p> <p>A observer tout particulièrement: surfaces recouvertes de verglas en hiver, possibilités de débordements en cas d'orage, puits recouverts.</p>
<p>1.4. Cahier des charges de l'autorisation de construire ou d'exploiter cantonale</p>	<p>Rempli <input type="checkbox"/></p> <p>L'autorisation de construire ou d'exploiter est disponible et valable pour l'année sous inspection.</p> <p>Le cahier des charges est rempli, ou les mesures nécessaires ont été prises afin de s'y conformer.</p>

		<p>Non rempli <input type="checkbox"/></p> <p>Aucune autorisation de construire ou d'exploiter n'est disponible pour l'année sous inspection.</p> <p>Les cahier des charges d'autorisations précédentes ou de celle actuelle n'ont pas été mis en œuvre, ou leur mise en œuvre n'a pas été clairement entreprise.</p>
	<p>1.5. Plan de situation Plan de zone Protocole des emplacements des andains pour le compostage en bords de champs (CBC)</p>	<p>Rempli <input type="checkbox"/></p> <p>L'installation (place de réception, préparation et andains) est conforme au plan de zone, c. à d. ne se trouve pas en zone naturelle protégée, en surface de compensation écologique ou en surface extensive.</p> <p>La rotation des emplacements des andains est respectée (CBC: 1 année suivi de 2 ans de culture fourragère ou engrais vert).</p> <p>Les journaux de bord d'emplacement des andains sont disponibles et exhaustifs.</p>
		<p>Non rempli <input type="checkbox"/></p> <p>Tout ou partie de l'installation n'est pas conforme au plan de zone.</p> <p>Le même emplacement est utilisé plusieurs années de suite pour le placement des andains.</p> <p>Les protocoles d'emplacement des andains ne pas sont disponibles ou sont incomplets.</p>
	<p>1.6. Distance des andains en bord de champ des haies, lisières, bosquets et des eaux superficielles</p>	<p>Rempli <input type="checkbox"/></p> <p>La distance entre les andains et les haies, lisières, bosquets (3 m) ou les eaux superficielles (10 m) est partout respectée.</p> <p>Les eaux de ruissellement ne peuvent atteindre la forêt ou les eaux superficielles, en raison de la configuration du terrain (pente, chemin agricole en dur) ou de mesures constructives (caniveau, puits).</p>
		<p>Non rempli <input type="checkbox"/></p> <p>La distance entre les andains est des de haies, lisières, bosquets ou des eaux superficielles est inférieure au minimum autorisé.</p> <p>Les eaux de ruissellement peuvent atteindre la forêt ou les eaux superficielles.</p>

<b>2) Réception des déchets – Pesage – Contrôle d'entrée</b>			
	2.1. Détermination du poids par pesage	Oui, tout <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/> Exceptions <input type="checkbox"/>
	<p>Quel pourcentage des intrants est pesé?</p> <p>Quelles sont les exceptions?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ De petites charges, pour un total de moins de 1% de la quantité annuelle traitée, peuvent être acceptées sans pesage.</li> <li>➤ Les exceptions doivent être définies, tant du point de vue qualitatif (quel type de matériaux?), que quantitatif (jusqu'à quelle quantité?).</li> </ul>	
	<p>2.2 Si non, comment le poids est-il déterminé? (OTD art. 44b)</p> <p><i>Art. 44 Exploitation</i>  <i>1 Le détenteur d'une installation de compostage au sens de l'article 43 doit:</i>  <i>b. Tenir un registre où figurera le poids des déchets qu'il a acceptés et en communiquer au moins une fois par an une copie à l'autorité;</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Tout le matériel frais livré est-il pesé? Variante: le poids peut être déterminé à partir de la mesure du volume et d'une conversion au moyen de facteurs plausibles.</li> <li>➤ Est-ce que certains déchets sont acceptés pour compostage sans pesage, ou avec seulement une estimation grossière du poids?</li> </ul>	
	2.3. Toutes les livraisons sont-elles enregistrées?	Oui, tout <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/> Exceptions <input type="checkbox"/>
	Quelles sont les exceptions?	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ livraisons petites quantités provenant de privés</li> <li>➤ livraisons régulières, pesées et enregistrées à l'extérieur de l'installation, par ex. des collectes communales.</li> </ul>	
	<p>2.4. Mesures pour le contrôle de réception et des contaminants, selon OTD art. 44a</p> <p><i>Art. 44 Exploitation</i>  <i>1 Le détenteur d'une installation de compostage au sens de l'article 43 doit:</i>  <i>a. Vérifier lors de l'acceptation des déchets qu'ils sont compostables;</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Chaque lot livré est-il soumis à un contrôle visuel? Tri manuel? Tri sur bande?</li> <li>➤ Les livraisons sont-elles possibles en absence du personnel? Pas d'acceptation en dehors des horaires d'ouverture réguliers</li> <li>➤ Il n'y a pas de dépôts incontrôlés de matériel.</li> <li>➤ La part des contaminants du matériel en entrée est faible et ne n'affecte pas la conduite du compostage.</li> <li>➤ Actions de communication, explications, "musée" des contaminants.</li> </ul>	
	2.5. Liste des déchets autorisés	Présente <input type="checkbox"/>	Absente <input type="checkbox"/>
	<p>Commentaire</p> <p><i>La « Liste positive des matériaux de départ et des adjuvants pour la fabrication de compost et de digestat » du 04.09.2006 contient une liste de matériaux à traiter sans autorisation</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Existe-il une liste des matériaux compostables acceptés? Est-elle diffusée, est-elle accessible aux remetants et leur est-elle connue?</li> </ul>	
	2.6 Intrants hors liste positive	Acceptés <input type="checkbox"/>	Aucun n'est accepté <input type="checkbox"/>
	Attestation d'innocuité	Présente <input type="checkbox"/>	Absente <input type="checkbox"/>
	Commentaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Bois flottant, sciure, déchets de scierie</li> <li>➤ Terre, matériaux d'excavation, sable, cendres (origine?)</li> <li>➤ Déchets industriels</li> </ul>	
	<b>Réception – Pesage</b>	Rempli <input type="checkbox"/>	Non rempli <input type="checkbox"/>

<b>3) Hygiène – Procédés – Contrôle</b>			
	3.1. Tout le matériel passe-t-il par le processus d'hygiénisation? Quelles sont les exceptions?	Oui, tout <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/> Exceptions <input type="checkbox"/>
	Commentaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le matériel frais non hygiénisé pose-t-il des problèmes du point de vue hygiénique? Les copeaux de bois ne sont pas problématiques.</li> <li>➤ Existe-t-il un risque de mélange entre le matériel frais et le compost?</li> <li>➤ Du matériel est-il encore ajouté après l'étape d'hygiénisation?</li> <li>➤ Est-ce que des eaux (usées) "à problèmes" du point de vue hygiénique sont utilisées?</li> <li>➤ Est-ce que l'on arrose avec du lisier? (Interdit dans le CBC!)</li> </ul>	
	3.2. Avec quelle fréquence la température est-elle contrôlée durant la phase chaude?	>3x/semaine <input type="checkbox"/>	1 – 3x/ sem. <input type="checkbox"/> < 1x/ s <input type="checkbox"/>
	Commentaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Si présence de sondes fixes: à quelle fréquence sont faits les relevés?</li> <li>➤ Durée de la phase chaude?</li> </ul>	
	3.3. Mode de mesure de la température	Automatique <input type="checkbox"/>	Manuel <input type="checkbox"/> Pas de mesure <input type="checkbox"/>
	Commentaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les températures sont-elles mesurées on-line?</li> <li>➤ Les sondes sont-elles placées correctement?</li> <li>➤ En cas de mesure manuelle, la procédure est-elle correcte (&gt;30 cm de prof., mesures multiples)?</li> </ul>	
	3.4. Comment sont archivés les journaux de bord?	Système informatique <input type="checkbox"/>	Bureau <input type="checkbox"/> Pas d'archivage <input type="checkbox"/>
	Commentaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Existe-t-il un système de sauvegarde électronique des données?</li> <li>➤ Existe-il des copies de sécurité des données?</li> <li>➤ Les données font-elles l'objet d'une analyse statistique?</li> </ul>	
	3.5. Evolution de la température pour hygiénisation	Rempli <input type="checkbox"/>	Non rempli <input type="checkbox"/>
	Commentaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Tout le matériel doit être exposé de manière documentée à la température d'hygiénisation pendant suffisamment de temps, y c. le matériel sur les bords (retournements).</li> <li>➤ Durée et température d'hygiénisation: 3 semaines au-dessus de 55°C OU 1 semaine au-dessus de 65°C OU</li> </ul>	

		<p>stérilisation à la vapeur, pasteurisation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Digestat: 24 h au-dessus de 53°C sans courts-circuits</li> <li>➤ Amplitude des variations de température à l'intérieur de l'amas de compost (effets de bord)?</li> </ul>	
3.6. Fréquence des retournements durant la phase chaude?	> 1x/semaine <input type="checkbox"/>	1x/2 sem. <input type="checkbox"/>	< 1x/2 sem. <input type="checkbox"/>
Commentaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pas de nouvel apport de matériel après retournement. Pas de mélange entre le matériel frais et le matériel mûr.</li> <li>➤ La température est-elle relevée avant chaque retournement?</li> </ul>		
3.7. Quel est le risque de ré-infection durant le procédé?	Bas <input type="checkbox"/>	Moyen <input type="checkbox"/>	Elevé <input type="checkbox"/>
Commentaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Risque de ré-infection en raison de: <ul style="list-style-type: none"> <li>- contrôle des températures lacunaire</li> <li>- maxima de température trop bas ou durant un intervalle trop court après le dernier apport de matériel frais,</li> <li>- proximité entre le matériel frais et le compost</li> <li>- proximité d'andains d'âges différents</li> <li>- dispersion de graines, également provenant de l'intérieur du périmètre de l'installation,</li> <li>- dépôt de matériaux "à problèmes" du point de vue hygiénique (boues);</li> <li>- arrosage avec des eaux usées.</li> </ul> </li> </ul>		
3.8. Journal de suivi des andains, avec relevé des retournements et des apports d'eau	Présent <input type="checkbox"/>	Absent <input type="checkbox"/>	
Commentaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Origine du journal: ASIC, Canton, Compostforum, modèle propre</li> <li>➤ Devenir des journaux? Contrôle? Archivage?</li> <li>➤ Est-ce que la qualité et quantité d'eau d'arrosage est enregistrée? Eaux de ruissellement?</li> <li>➤ Peut-on savoir à quel moment a eu lieu le dernier apport de matériel frais?</li> </ul>		
<b>Hygiène – Procédés</b>	Rempli <input type="checkbox"/>	Non rempli <input type="checkbox"/>	

<b>4) Flux des matières – enregistrement des données</b>			
	4.1. Est-ce que le flux de matières est traçable durant tout le processus ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/> Exceptions <input type="checkbox"/>
	Commentaires	➤ Est-ce que l'on peut remonter aux intrants qui constituent un lot de compost? Avec quelle précision temporelle?	
	4.2. Est-ce que les produits sont pesés à la sortie ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/> Exceptions <input type="checkbox"/>
	Commentaires	➤ Est-ce que certains produits (ensachés, petites charges) sont pesés?	
	4.3. Le volume est-il déterminé à la sortie?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/> Exceptions? <input type="checkbox"/>
	Commentaires	➤ Est-ce que les volumes remis aux repreneurs sont estimés d'après la taille des contenants ou des chargeurs des véhicules (pelle)? ➤ Est-ce que le rapport entre les quantités en entrée (poids) et en sortie (volume) est plausible? (1 m <sup>3</sup> de compost mûr pèse 600 – 700 kg)?	
	4.4. Est-ce que tous les repreneurs reçoivent un bulletin de livraison?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/> Seulement à partir de 15 m <sup>3</sup> <input type="checkbox"/>
		➤ Le bulletin de livraison indique-t-il des restrictions à l'utilisation du compost? ➤ Le contenu en substances nutritives est-il indiqué (en t de P et/ou de N par lot, ou au moins en concentration)?	
	4.5. Existe-t-il une liste de tous les repreneurs agricoles ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/> Seulement à partir de 15 m <sup>3</sup> <input type="checkbox"/>
		➤ Est-il possible de suivre le flux des substances nutritives jusqu'à chaque entreprise agricole?	
	4.6. Autres aspects		
	<b>Flux de matières - Suivi</b>	Rempli <input type="checkbox"/>	Non rempli <input type="checkbox"/>



<b>6) Impression - Plausibilité</b>			
	6.1. Impression de propreté	Très propre <input type="checkbox"/>	Désordonné <input type="checkbox"/>
		Ordre <input type="checkbox"/>	Chaotique <input type="checkbox"/>
	Commentaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La zone de réception est-elle propre et y a-t-il des moyens de nettoyage à disposition des remettants?</li> <li>➤ Comment et où sont stockés les contaminants?</li> <li>➤ Les sols et murs utilisés quotidiennement sont-ils nettoyés avec la même fréquence?</li> <li>➤ Le système d'archivage des données apparaît-il comme compréhensible?</li> </ul>	
	6.2. Existe-t-il un contrôle qualité interne?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/> Partiellement <input type="checkbox"/>
	Commentaires  La discussion concernant l'attribution d'un label est en cours et aura une influence sur l'évaluation actuelle.	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les appareils de mesure (en particulier ceux pour la température) sont-ils étalonnés?</li> <li>➤ Des mesures de comparaison externes sont-elles effectuées?</li> <li>➤ La production est-elle soumise à des critères de qualité particuliers?</li> <li>➤ L'entreprise est-elle certifiée ISO9000?</li> </ul>	
	6.3. Les données sont-elles plausibles?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/> Partiellement <input type="checkbox"/>
	Commentaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Y a-t-il une cohérence entre les données quantitatives des entrées et des sorties?</li> <li>➤ Est-ce que les données détaillées concernant les contaminants, les eaux usées ou les intrants hors liste positive sont cohérentes?</li> </ul>	
	6.4. Remarques et suggestions		
	Commentaires		

<b>7) Satisfaction du client</b>			
	7.1. Etes-vous satisfait des autorités d'exécution?	Très satisfait <input type="checkbox"/>	Insatisfait <input type="checkbox"/>
		Satisfait <input type="checkbox"/>	Très insatisfait <input type="checkbox"/>
	7.2. Etes vous satisfait de l'inspectorat?	Très satisfait <input type="checkbox"/>	Insatisfait <input type="checkbox"/>
		Satisfait <input type="checkbox"/>	Très insatisfait <input type="checkbox"/>
	Commentaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ N'est pas significatif pour l'inspection dans son ensemble, mais pour permettre l'amélioration depuis l'intérieur du système, ainsi que du flux d'information.</li> <li>➤ noter spécifiquement les points positifs ou négatifs.</li> <li>➤ Si "insatisfait" ou "très insatisfait" sont cochés, il faudrait en indiquer aussi les raisons.</li> </ul>	